

Page ¹ ~~numéro~~ ~~matériel~~
Projet de réglementation de la
pêche du Corail.

Considérant

qu'il y a lieu de
réglementer la pêche du corail, qui
s'accomplit en toute liberté, en tout
sens et en tous lieux moyennant une simple
réserve à l'état.

Que l'Épave des Baes
peut être la conséquence de cette
liberté absolue;

qu'il est important de
favoriser les populations qui voudraient
venir se fixer dans la Colonie;

qu'il y a un grand intérêt
pour l'avenir de l'Algérie à voir produire
par le pays les matières nécessaires à
cette industrie.



que les règlements actuellement en
vigueur - favorisent exclusivement
les étrangers.

Que la pêche du Corail telle
qu'elle est permise ne produit rien
pour les colonies bien qu'elle représente
un produit de plus de deux
millions de matière brute tout le au;



- 94 -

article I.

La pêche du Corail est interdite pendant
quatre années à partir de Juin 1864, jusqu'à
la fin de la saison de pêche 1866. Les me-
sures qui sera appliquée et réglée au commencement
de la saison de pêche prochaine - Que le délai
de ce délai d'exploitation ne pourra être
commencé que sous les yeux de
l'administration, et elle ne sera continuée que
s'il en est ainsi décidé.

art. II.

Le droit de pêche sera fixé par an
à 2,000,0. - pour les grands bateaux
et les armateurs sont étrangers, mais
fixés dans la colonie et accèdent tout

leur appositionnement de l'échauge. (3)

art. III

Le droit de pêche dans le même
circuit est de 1000 francs pour les
petits bateaux.

art. IV

Le droit de pêche, comme appartient le
le grand pêche, ou ^{comme} grandes embarcations, celle
qui est plus de 100 hommes ^{effectifs}
et plus de 1000 tonneaux ^{de jauge}.

art. V

Le droit de pêche de cette nature divisé en deux
taux, au point de vue du droit qui
doivent être acquittés pour toute l'année
à partir du 1^{er} avril.

art. VI

quelles que soit l'époque de
l'armement du bateau de droit
sont exigibles pour toute l'année, et
le permis de pêche de l'année ne
sera valable que jusqu'au
1^{er} Mars qui suivra.



Le droit tant exigible au moment
 ou le permis se pêche est délivré,
 toutes fois l'armateur habitant la
 Colonne et offrant les garanties relatives,
 pourront obtenir de l'Administration en
 faisant la demande de négocier le
 droit qui après la vente des produits de
 leur pêche.



art. VIII

Le droit tant reditu à 400 francs
 pour les armateurs relevant notoirement
 dans le pays. Un 1/2 approximativement.

art. VIII

Il sera accordé un dégrèvement de
 50 francs sur le droit par matelot
 existant, et fixé dans la colonne et
 engagé dans l'équipage d'un bateau
 ouvrier quelconque.

Ce dégrèvement portera sur le droit
 de toute nature et si l'armateur quitte le matelot
 abandonnant le bateau à l'époque d'armement
 d'un de nos bâtiments habituels il ne pourra
 bénéficier que de 25 francs.

art IX.

Le droit pour les petits bateaux
ayant ~~été~~ ^{été} soumis au plus difficile
et doit le tonnage de ce port par St. Conny.
but en tenant compte de l'indemnité
préjudiciable énumérée, réduite de moitié
le régime est ~~le~~ ^{le} même par ~~matelots~~
relatif et ~~par~~ ^{par} suite le même.

art X

Le régime réglementaire sur ~~les~~
de paquets de fil ^{ou fauberts} à grands mailles
pour ceux de la corde peu tendue, et l'autre
fil à petits mailles tel que vingt fils ayant
servi à la pêche de l'ardue.

Le Directeur de la croix de bois, le
nombre de paquets de fil ^{ou fauberts}
but ~~servi~~ ^{servi} à l'appâtation de poissons.

art. XI

Les armatures en métal ^{ou} toute matière
destinées à gratter la surface de rochers
sont prohibées.

Sont exceptés le plomb ou autres corps
lourds destinés à lesté le filet.



art XIII

La découverte d'un banc nouveau sera considérée comme propriété des bateaux ayant fait l'exploitation en lina attire pendant 15 jours de pêche et dans un rayon de un demi mille au tour d'un signal placé par le patron.

art XIV

Un mauvais temps, un avarie ou une cause majeure empêchant de tenir la mer pourraient seuls motiver l'interruption de la pêche pendant les 15 jours - après un mois aucune raison ne pourra être invoquée pour éloigner les autres pêcheurs.

art XV

Le patron devra céder la place à d'autres pêcheurs occupant déjà un banc si une autre pêcheur occupant déjà un banc serait passible des peines prévues par la loi.

art XVI

Les gardes pêches sont chargés de la surveillance de la pêche, de la vérification des engins, des permis, de la pêche, de la composition des équipages, et de la police générale sur les bancs.



art XVII*

Chaque bateau est tenu d'avoir
un n^o inscrit en gros chiffres noirs en
l'angle supérieur de la voile. - Et une lettre
indiquant le bureau ou aura été délivré le
permis.

Les chiffres et lettres devront avoir au moins
0,50 centimètres de hauteur.



art XVIII*

Le permis de pêche portera
l'indication des degrés de latitude et longitude
où il a été délivré.

art XVIII.

Les pêcheurs français, armés en France
ayant des matelots français et s'approchant
dans la Colonie, jouiront de tous les
dégagements et avantages accordés aux
Colon-pêcheurs.

Dispositions transitoires.
et
observations

Afin de faciliter la formation
des établissements propres à fournir aux
besoins des pêcheurs, l'Administration Nationale
sur les dégrèvements ^{exceptionnels} qui pourront en
être portés :

1^o sur leavitaillement local.

2^o sur le ravitaillement ~~et de fillets~~ de Cadzée.

3^o enfin et en dernier lieu sur tout

ce qui est nécessaire à la pêche, y compris le
subventionnement.

Le dégrèvement ^{exceptionnel} de la
Administration Nationale remarquera
que la Colonie peut subvenir à tous les besoins.

Le but des avantages accordés aux
citoyens dans la Colonie étant d'accroître
la fixation de la population de l'île.
l'Administration veillera à voir que les
conditions d'habitation, tout en étant rendue
aussi faibles que possible, ne soient point éludées.
Elle par exemple, un habitant qui n'a rien
à faire dans les affaires de tel ou tel armateur, étranger
peut en vain pour ^{obtenir} une prime de pêche
aux conditions favorables, prêter. —



note A-

Cet article a pour but de préparer mes observations
qui doivent suivre par l'administration au vue de
savoir combien de temps sera nécessairement du Conseil; et ^{il n'aurait}
pas de raison ^{d'être} si l'on mettait immédiatement le ^{projet} ^{en}
œuvre ^{après}.

une détermination aussi vague que celle de l'indication
de la poche par une partie de la côte, ne pouvait être
indiquée, d'une manière absolue, sans connaître surtout la
vrais de l'établissement, et sans prendre l'avis de l'administration.



note B.

Évident notoirement: Il est évident qu'il est utile
de faciliter autant que possible aux pêcheurs la
possibilité de le dire habitant. Si les exigences de ces
conditions trop difficile à remplir, ne se voient
jamais & patrons devenir armateurs. de cette
est l'administration à faire & arrêter par
déterminer de la réglementation de conditions ^{en} ^{rapport} ^{avec}
à ces motifs habitants notoirement de la Colonie, sans
pour le maître que pour les armateurs. -

l'article doit être ^{indiqué} ^{comme} ^{un} ^{indivisible}.

note C.

Des peines prévues par la loi.

Cet article a été rédigé dans le projet que
par lequel l'attention sur un fait de police générale
de pêche, qui serait utile et bien fait connaître, en
spécifiant, et les délits et les peines prévues par la loi de la pêche.

note D.

l'article XVI relatif à la surveillance, devrait
être très explicite, et bien spécifier. La Condition de
surveillance - l'histoire: lui change le mode actuel de l'acte de règlement.

Il semblerait utile donc que les articles suivants
soient étudiés.

à son égard, Il faut observer que les articles mentionnés,
qui dans le projet avant l'adoption de la loi de la pêche
la pêche 1^{er} avril. L'administration fut opérée
et règlement relatif à la pêche de l'Écosse comme
cela a lieu par la Charte.

note E.

Cet article aurait pu but de permettre au
surveillant de la pêche de l'échelle que par l'annuaire
de la pêche. Les conditions de surveillance
matérielles, ne faisant pas obstacle et les conditions édictées.
Les conditions, pour la pêche, ne sont pas prévues.

Dans quelques uns des articles de ce projet et l'absence
de l'idée analogue à celle qui prévaut actuellement de
surveillance, de ne pas être mentionnés, mais il est mentionné,
à qui s'oppose par, qu'ils soient mentionnés formellement dans
le règlement.

*Das Projekt der englischen
allgemeinen Verwaltung*

Die Verwaltung der Provinzen

Die Provinzen sind in drei Klassen eingetheilt
1. Die Provinzen der ersten Klasse sind die Provinzen
die die Hauptstadt der Provinz umgeben sind
2. Die Provinzen der zweiten Klasse sind die Provinzen
die die Hauptstadt der Provinz umgeben sind
3. Die Provinzen der dritten Klasse sind die Provinzen
die die Hauptstadt der Provinz umgeben sind

C. 111



Die Provinzen sind in drei Klassen eingetheilt
1. Die Provinzen der ersten Klasse sind die Provinzen
die die Hauptstadt der Provinz umgeben sind
2. Die Provinzen der zweiten Klasse sind die Provinzen
die die Hauptstadt der Provinz umgeben sind
3. Die Provinzen der dritten Klasse sind die Provinzen
die die Hauptstadt der Provinz umgeben sind

C. 112

Die Provinzen sind in drei Klassen eingetheilt

Die Provinzen sind in drei Klassen eingetheilt
1. Die Provinzen der ersten Klasse sind die Provinzen
die die Hauptstadt der Provinz umgeben sind
2. Die Provinzen der zweiten Klasse sind die Provinzen
die die Hauptstadt der Provinz umgeben sind
3. Die Provinzen der dritten Klasse sind die Provinzen
die die Hauptstadt der Provinz umgeben sind

C. 113

Die Provinzen sind in drei Klassen eingetheilt

Die Provinzen sind in drei Klassen eingetheilt
1. Die Provinzen der ersten Klasse sind die Provinzen
die die Hauptstadt der Provinz umgeben sind
2. Die Provinzen der zweiten Klasse sind die Provinzen
die die Hauptstadt der Provinz umgeben sind
3. Die Provinzen der dritten Klasse sind die Provinzen
die die Hauptstadt der Provinz umgeben sind

Die Provinzen sind in drei Klassen eingetheilt

Die Provinzen sind in drei Klassen eingetheilt
1. Die Provinzen der ersten Klasse sind die Provinzen
die die Hauptstadt der Provinz umgeben sind
2. Die Provinzen der zweiten Klasse sind die Provinzen
die die Hauptstadt der Provinz umgeben sind
3. Die Provinzen der dritten Klasse sind die Provinzen
die die Hauptstadt der Provinz umgeben sind

C. 114